

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2025 / N°11**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 026-212603054-20250318-3_2025_11-DE

SEANCE du 18 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne pouvoir à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Changement des luminaires de la salle des Fêtes Jean AMBLARD.

Le bureau propose à l'assemblée de changer les luminaires (pavés fluo néons) de la salle des fêtes Jean AMBLARD par des dalles lumineuses car les néons actuels ne se trouvent plus pour être changés. De plus, ceux-ci consomment plus d'électricité.

Il propose d'accepter le devis d'AB ELEC d'un montant de 1 549.44 € TTC pour 48 dalles lumineuses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de changer les luminaires de la salle des Fêtes Jean AMBLARD.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise AB ELEC de 1 549.44 € TTC pour 48 dalles lumineuses.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 20/03/2025

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21/03/2025
Et de la réception en Préfecture le 21/03/2025

Le Maire

